EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VALENCIN
Séance du 29 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'Octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	19/10/2026
Présents :	17	Date de publication	02/11/2026
Votants :	21		

Présents : M Bernard JULLIEN – Mme Nadège HEIMO – M Christophe SOULIER – Mme Jenny RODRIGUEZ – M Jean-Louis CIANFARANI – M Loïc REGNIER – Mme Fanny LAMOUCHE – M Daniel MOTA – Mme Nathalie CELLE – Mme Amélie GASTALDO – M Benjamin CAMPOY – M Frédéric BAUDRY – M Nicolas BONGIBAULT – Mme Véronique BOUCHARD – M Jean-Michel MOLLAS – Mme Andrée VACHER – M Patrick MOREL

Absents : Mme Nathalie ZAMBARDI donne procuration à M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX donne procuration à Mme Fanny LAMOUCHE – M Gilles DENIS donne procuration à M Daniel MOTA – M Yves SERVANGE donne procuration à M Bernard JULLIEN – Mme Amélie BEAL – M Jérémy PERRIN

Secrétaire : M Jean-Louis CIANFARANI

N° 04	**Délibération n° 2026-088**	**Congrès des maires – Prise en charge des frais engagés par les élus**

Vu l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ».

Vu l'article L2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci. »

Considérant que ce remboursement couvrirait les frais engagés par M Bernard JULLIEN, Maire et M Yves SERVANGE, conseiller municipal délégué (frais d'inscription, frais de restauration, frais d'hébergement, transport...) lors du 108ème Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du Mardi 24 Novembre au Jeudi 26 Novembre 2026.

Considérant que la situation financière de la Commune permet le remboursement des frais qui seront engagés par les élus précités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le remboursement à M Bernard JULLIEN, Maire, et à M Yves SERVANGE, Conseiller Municipal délégué, des frais engagés (inscription, frais d'hébergement, frais de restauration, frais de transport, etc...) lors du congrès des Maires 2026.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026.

Le Maire
Bernard JULLIEN

Le secrétaire
Jean-Louis CIANFARANI

MAIRIE DE VALENCIN
(Isère)

Pour copie conforme,
Valencin, le 02/11/2026
Transmis à la sous-préfecture
Le 02/11/2026